



## Mort de Tarek Aziz. La vérité rend libre et la mort délivre

Par [Jean-Michel Vernochet](#)

Mondialisation.ca, 12 juin 2015

[Boulevard Voltaire](#)

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Guerre USA OTAN](#), [Loi et Justice](#)

Tarek Aziz a quitté cette vallée de larmes dans l'indifférence universelle. Une mort opportune qui enveloppe d'un linceul de silence les crimes des vainqueurs.

À la fin des fins, la mort a eu pitié de Tarek Aziz, soixante-dix-neuf ans, ancien vice-Premier ministre irakien sous la présidence de Saddam Hussein. Condamné à la pendaison, il attendait son exécution comme une délivrance qui ne vint jamais. Ses impitoyables bourreaux ne daignèrent jamais accéder à sa si légitime prière. Peut-être étaient-ils de farouches partisans des fins de vie difficiles ? Car la survie dans les conditions ignominieuses qui lui étaient faites fut bien pire que la corde\*. Mais entre sadisme, lâcheté et calcul politique, il s'agissait, pour ses tortionnaires, d'attendre que le temps accomplisse les basses œuvres devant lesquelles ils se dérobaient.

Tarek Aziz, ministre des Affaires étrangères du régime baasiste de 1983 à 1991, puis vice-Premier ministre en 1991 d'un Irak soumis à un mortel embargo (*lequel fera, d'après les Nations unies, presque un million de victimes*), et ce jusqu'au printemps 2003. Les Gis viendront le cueillir le 24 avril à son domicile où il les attendaient. Ces mêmes forces d'occupation, feignant d'ignorer l'oppressive culture orientale de la vengeance, le remirent au nouveau pouvoir chiite, comme il le firent pour l'ancien *Raïs (Guide)*, sachant pertinemment quelle en serait l'immanquable issue. À Nuremberg, les vainqueurs avaient eu au moins le courage de juger et de pendre eux-mêmes leurs vaincus. Cependant, forts de leur expérience et pour éviter les lourdes sentences à venir du grand tribunal de l'Histoire, les gens de Washington jugèrent plus expédient de se défaire de leurs responsabilités sur le nouveau pouvoir chiite qui ne faillit pas, au moins en ce domaine.

L'ancien chef de la diplomatie aura donc été condamné au moins cinq fois à la peine capitale. En octobre 2010, la sentence précise : pour « *meurtre délibéré et crimes contre l'humanité* » pour la répression contre les partis religieux chiites, ceci après l'attentat dont il est l'objet en 1979 à Bagdad, à l'université *Al-Moustansiriya*. Le Conseil de la Révolution adopte alors une résolution punissant de la peine capitale la simple appartenance au parti *Al-Daawa* et à l'Organisation de l'action islamique.

Le Vatican aura, en vain, plaidé la grâce du condamné. Le président irakien [2005-2014], le Kurde Jalal Talabani, avait certes déclaré qu'il ne signerait jamais l'ordre d'exécution. Ce qui n'empêchait pas Tarek Aziz de demander, en 2006, au nouveau Premier ministre Nouri Al-Maliki de hâter son exécution en raison de l'insupportable dégradation de sa santé. <sup>1</sup> Tarek Aziz aura donc prié le Dieu de miséricorde, durant dix ans, du fond de sa geôle pour ne pas connaître l'ultime déchéance de la mort lente à laquelle ses juges l'avaient inexorablement

condamné. Né de confession catholique en 1936, près de Mossoul, région aujourd'hui ravagée par l'État islamique, l'Assyro-Chaldéen Tarek Hanna Mikhaïl (*Jean-Michel*) Issa adhère très tôt à la doctrine du nationalisme arabe, le Baas, qui selon lui « associe le socialisme au panarabisme, liant ainsi l'homme à sa culture, à son vécu et à sa civilisation ». Idéologie conçue par le chrétien syrien Michel Aflak, dont la statue sera brisée à la chute de Bagdad. Après la défaite, à l'issue de la guerre israélo-arabe de juin 1967, l'année suivante, en juillet 1968, Saddam Hussein et Tarek Aziz, en charge de la presse, organisent le coup d'État qui portera le Baas au pouvoir. Un binôme inamovible jusqu'à la chute du régime vingt-quatre ans plus tard en mars 2003.

Remarquons que notre chère intelligentsia n'en finit jamais de se lamenter sur le sort des résidents des « *couloirs américains de la mort* ». Ainsi, France Culture, service public, s'est par exemple fait une spécialité d'inlassablement attirer l'attention de l'opinion sur la situation d'Abou Jamal, condamné à mort en 1982 (*sa peine a, depuis, été commuée*), mais jamais un traître mot sur les inhumaines conditions de détention d'Aziz. Deux poids, deux mesures. Chacun sait que les assassins sont, par définition, réputés innocents, victimes d'erreur judiciaire, qu'ils sont d'une certaine façon le sel de la terre, et qu'à ce titre ils méritent aide et compassion. Leurs victimes, quant à elles, sont prédestinées à passer par pertes et profits.

*\*« Condamné à la peine capitale, c'est très malade qu'il attendait sa pendaison dans le couloir de la mort. Une sentence qu'il implorait de voir exécutée ces dernières années, tant son état de santé s'était dégradé » (euronews).*

**Jean-Michel Vernochet**

**Photo :** Tarek Aziz

La source originale de cet article est [Boulevard Voltaire](#)  
Copyright © [Jean-Michel Vernochet](#), [Boulevard Voltaire](#), 2015

Articles Par : [Jean-Michel Vernochet](#)

**Avis de non-responsabilité :** Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation.

Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: [media@globalresearch.ca](mailto:media@globalresearch.ca)